

COMPTE RENDU

CONSEIL DU 18 SEPTEMBRE 2014

Etaients présents : tous les membres en exercice sauf : Mme POTTIER Chantal qui a donné procuration à Mme GAUTHERON Christiane ; Mme DUBIEF Martine qui a donné procuration à M. MACAIRE Didier ; Mme PRIN Corinne absente, non excusée.

Etait secrétaire de séance : M. FLAGEOLET Johan

Le compte rendu de la précédente réunion n'a apporté ni remarque, ni observation. L'ensemble du conseil l'approuve à l'unanimité.

TRAVAUX VOIRIE 2014

- Voie communale n° 4

Les travaux de réfection de la chaussée voie communale n° 4 dite route d'Aumur sont achevés. Ils ont été exécutés par l'entreprise ROGER MARTIN, titulaire du marché de travaux, les 8 et 9 septembre dernier. Le responsable de la commission travaux fait part que ces derniers se sont déroulés dans de bonnes conditions, d'où un résultat d'excellente qualité en ce qui concerne la finition.

Les accotements de la voie ne sont plus stables du fait de l'épaisseur de la couche de roulement. Aussi des panneaux seront apposés pour prévenir de la non stabilité des bas-côtés.

Le conseil municipal décide de réduire la vitesse à 50km/h du début de la voie communale n°4 jusqu'à l'entrée du pont de l'autoroute. Le maire prendra l'arrêté de circulation s'y rapportant.

- Ruelle des Moreaux

Le marché de travaux à procédure adaptée et concernant l'évacuation des eaux pluviales dans la ruelle des Moreaux est lancé. Les plis seront reçus jusqu'au mardi 30 septembre 2014 à 12 heures. La commission d'Appels d'Offres se réunira le mercredi 1^{er} octobre à 8 heures pour procéder à l'ouverture des plis.

Le maire rappelle que les travaux seront subventionnés à hauteur de 50% par le Conseil Général dans le cadre de « villages Côte d'Or »

PERSONNEL COMMUNAL

- Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Le contrat de travail de l'agent attaché à l'entretien de la salle des fêtes arrive à échéance le 04 octobre 2014. Du fait de la mise en place des rythmes scolaires, la salle des fêtes est occupée dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP), et de ce fait nécessite un entretien journalier. Afin de répondre à cette obligation, il est nécessaire de procéder à une création de poste. Le conseil municipal afin de répondre à l'accroissement d'activité, décide de la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires. L'agent sera dans un premier temps, stagiaire puis se verra titulariser à la fin de sa période de stage. L'activité du poste, en plus de l'entretien de la salle des fêtes, est polyvalente (entretien des bâtiments communaux, espaces verts, voirie...). La création de poste fera l'objet d'une déclaration auprès du Centre de Gestion de la Côte d'Or

- Emploi d'aide maternelle en classe enfantine.

Le maire souhaite apporter des précisions sur le recrutement effectué sur un emploi d'aide maternelle en classes enfantines. Le poste s'adressait à un public éligible au CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) avec un taux de prise en charge de la part de l'état à 90% (personne demandeur d'emploi longue durée et/ou bénéficiaire du RSA, + de 50 ans ...). Le contrat a été conclu pour une durée de un an. L'agence Pôle Emploi de Beaune a été sollicitée dans la mise en œuvre du contrat. Les démarches de recrutement ont été pilotées par le maire sur les conseils de Pôle Emploi.

FORET COMMUNALE

- Affouages 2014

Le conseil décide que les inscriptions pour les affouages 2014-2015, 1 lot par feu, seront prises en mairie du samedi 27 septembre 2014 au samedi 25 octobre 2014 inclus. Les personnes intéressées devront se présenter personnellement en mairie. Le règlement d'exploitation sera remis aux affouagistes lors du tirage au sort des lots qui se déroulera le samedi 8 novembre 2014 de 14h à 15h en mairie. Les affouagistes devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile lors de l'inscription.

- Récolte de semence de Tilia Cordata

Les services de l'ONF (Office Nationale des Forêts) ont transmis en mairie une demande de la société VILMORIN et concernant la récolte de semences de Tilia Cordata (graines de tilleul) dans la parcelle 27. L'entreprise GAUTHIER frères, propriétaire des grumes, a déjà émis un avis favorable. La récolte des semences donne droit à la perception d'une redevance, 16,98€ par HI, au bénéfice de la commune. Le calcul de la redevance est basé sur le nombre d'hectolitre extrait. La société VILMORIN estime à 7-8HI la récolte 2014.

Le conseil municipal autorise l'entreprise VILMORIN a procédé à la récolte de semences de Tilia Cordata et autorise le maire en encaisser la redevance s'y rapportant.

DROIT DE PREEMPTION

Le maire présente au Conseil municipal trois dossiers de demande d'intention d'aliéner relatifs à des immeubles sis sur le territoire de Losne. Après étude des dossiers, le conseil municipal décide que la commune n'exercera pas son droit de préemption sur les biens cadastrés : AH 135-136 sis 40 route de Seurre, AH 244-247sis 38B route de Seurre et l'immeuble cadastré ZD 61 19 rue de la Croix Girard

TRAVAUX EGLISE

Les travaux de réfection de l'église sont achevés. Il est prévu une inauguration de l'édifice nouvellement refait en présence des partenaires financiers , l'entreprise CONTET-BOUROTTE, du Père THEURET et de l'ensemble des élus , le samedi 18 octobre 2014 à 10h 30 devant l'église Notre Dame de Losne. L'ancien conseil , précurseur du projet, sera convié.

Le conseil souhaite que l'entreprise CONTET BOUROTTE soit recontactée afin de programmer une intervention sur différentes finitions qui avaient fait l'objet d'observations lors de la réception des travaux. Monsieur le maire se charge de prendre contact.

- Constat d'huissier

Le commencement des travaux de réfection des façades de l'église avait fait l'objet d'un constat dressé par maître BILBAULT, huissier de justice à Saint Jean de Losne (Côte d'Or). Le constat avait été réalisé à la demande de l'entreprise CONTET-BOUROTTE et concernait l'état des lieux avant travaux de la propriété jouxtant l'édifice. La zone de travaux se situant pour partie sur la parcelle accolée.

Pour être dans la légalité à la fin des travaux vis-à-vis des propriétaires voisins, la commune a fait dresser un état des lieux en fin de travaux, afin d'éviter les désagréments. Maître BILBAULT a réalisé le procès-verbal de constatation de fin de travaux. La commune étant demanderesse, il lui incombe de supporter les frais inhérents à l'acte. Le coût des honoraires s'élève à 222,13€ TTC. Le conseil municipal entérine le constat dressé par maître BILBAULT et autorise de ce fait le maire à procéder au mandatement des honoraires.

- Devis vitraux

Lors de la réception des travaux, il a été constaté que de nombreux vitraux nécessitaient d'être remplacés. Le maire a demandé un devis auprès de l'ATELIER PAROT installé à AISEREY. Le coût du devis s'élève à 4208€ HT. La restauration des vitraux serait l'aboutissement de la réfection de l'église. Le Conseil Municipal suggère que d'autres devis soient sollicités avant la réalisation des travaux.

- Devis remplacement fleurs

Lors des travaux de réfection de l'église, l'entreprise CONTET-BOUROTTE s'est vu dans l'obligation de procéder à l'arrachage des plantations de la propriété jouxtant l'édifice. La commune s'est engagée au remplacement de celles-ci. Des devis ont été demandés auprès de différentes pépinières. Le conseil désire que des devis pour des plantations de plus petites tailles soient demandés. Le maire recontactera les entreprises pour de nouveaux prix.

COMPTEURS D'EAU

Deux compteurs d'eau sis 68 rue de la Saône et la borne fontaine ne présentent aucune consommation. Les factures émises ne comptabilisent que les abonnements. Le conseil décide de résilier les contrats d'abonnement des 2 compteurs auprès de la SDEI. Le maire est en charge d'en informer la Lyonnaise des Eaux.

DECISIONS MODIFICATIVES

- Signalisation

Lors de l'élaboration du budget 2014, la somme allouée aux panneaux de signalisation était de 1000€. L'aménagement de la rue des Platanes a engendré la pose de panneaux supplémentaires ce qui a impacté le budget prévu de 50€. Afin de procéder au mandatement de la facture de l'entreprise SIGNAUD GIROD, le conseil décide de prendre une décision modificative budgétaire.

- amortissements 2014

A la demande de la trésorerie de Saint Jean de Losne, la commune doit procéder à une décision modificative dans le cadre des amortissements 2014. Après explications données à l'ensemble du conseil municipal, Il est pris une décision modificative dans le cadre des amortissements 2014

RYTHMES SCOLAIRES

Les nouvelles activités périscolaires (NAP), dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, se déroulent sur le territoire de Losne depuis le 4 septembre. 68 élèves de l'école élémentaire et 37 élèves de l'école maternelle participent aux ateliers proposés. Les petits désagréments rencontrés, lors des premiers jours, sont solutionnés à présent.

- Fonds d'amorçage

Le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires a été sollicité auprès des services de l'Etat. Ce fonds vient compenser une partie des dépenses engagées lors de la mise en place des rythmes scolaires. Le montant alloué pour cette 1^{ère} année est de 50€ par enfant scolarisé. Le versement de l'aide

doit intervenir fin du 4^{ème} trimestre 2014 et début du 1^{er} trimestre 2015. Le fonds d'amorçage devrait s'élever à 8000€ pour la commune de Losne pour l'année scolaire 2014-2015. La pérennité du fonds n'est pas assurée mais les pouvoirs publics ont annoncé sa reconduction pour la rentrée 2015-2016 ; les conditions ne sont pas encore connues.

BORNAGE DE TERRAIN

Lors du précédent conseil, il avait été décidé de faire établir des devis afin de réaliser le bornage du terrain accueillant le monument des Bombardés et ce afin d'édifier une clôture. Le cabinet DOMAIN géomètre à Auxonne a été contacté. Le devis de bornage s'élève à la somme de 1284€ TTC pour 2 bornes. Le conseil propose de revoir le coût en sollicitant un piquetage qui serait moins onéreux.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE GAZ (RODP)

Le maire informe que la redevance, consentie à la commune par les exploitants de réseaux, au titre de la redevance d'occupation du domaine public pour la distribution de gaz naturel s'élève à 429,63€ pour l'année 2014.

QUESTIONS DIVERSES

- SNCF

Le 11 juillet la commune a été destinataire d'un courrier en AR concernant les panneaux de signalisation avancée des passages à niveau. La commission voirie se réunira samedi 20 septembre pour dresser un état des lieux des signalisations avancées. Un courrier sera adressé à la SNCF en réponse à sa demande.

- PARKING POIDS LOURDS

Il est constaté que de nombreux véhicules de plus de 3T5 stationnent sur les trottoirs et aux abords des voies de circulation. Le conseil par souci de sécurité pour les usagers, de réduction des nuisances sonores, souhaite que les véhicules soient stationnés sur la place du Bicentenaire à Losne (place située vers les HLM, Allée de Bellevue). Un arrêté d'interdiction de stationner sur les trottoirs et aux abords des voies de circulation pour les véhicules de 3T5 sera pris dans le cadre des pouvoirs de police du maire. Il sera effectif à compter du 1^{er} décembre 2014. Les intéressés et leurs employeurs seront avertis par courrier. Les bus de transports scolaires et de voyageurs devront obligatoirement stationner sur la place de la mairie aux endroits qui leur sont réservés.

- DEVIS DIVERS

Radars électroniques et panneaux d'information

Au cours de la campagne des municipales, le conseil s'est engagé à sécuriser le territoire. Devant la vitesse excessive de certain conducteur, lors de la traversée du village, une réflexion a été menée pour la pose de radars pédagogiques ou autres moyens qui permettraient de réduire la vitesse sur l'ensemble de la commune. Le maire a sollicité, après renseignements pris auprès d'autres communes, la société ICARE spécialisée en signalétique pour l'éventuel pose sur le territoire de radars électroniques. Deux options se présentent la location ou l'achat du matériel. La question sera étudiée plus longuement lors d'un prochain conseil et ce afin d'inscrire la dépense au budget 2015.

Pour des raisons de sécurité et afin de réduire les nuisances visuelles, le conseil veut interdire l'affichage sauvage sur la commune, il est suggéré la mise en place d'un panneau lumineux d'information.

Illuminations

M. CATINOT a sollicité la société CITYLUM pour la création d'un blason communal lumineux 2 faces. La réalisation de la pièce serait de 2m x 2m pour un coût HT de 1980€. Le financement peut être réalisé sur deux années.

L'illumination mise en place Quai de la Hutte nécessite d'être refaite. Le cordon de glaçons a un mauvais fonctionnement, il faut revoir le branchement des différentes descentes ainsi que le mode d'alimentation. Il a été signalé que trois prises d'illumination ne fonctionnaient plus, le SICECO sera contacté afin de remédier au problème

- SICECO

Le maire informe de la demande émanant du riverain sis 1 Quai de l'Europe qui désire que le luminaire d'éclairage public sis à la même adresse soit harmonisé avec le pont. Un technicien du SICECO est intervenu afin d'apporter de plus amples renseignements et donner un coût prévisionnel du remplacement. Le maire rappelle que le remplacement du luminaire ne sera pas pris en charge par la commune.

Le délégué au SICECO fait un compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 9 septembre. Différentes questions ont été soulevées comme l'intégration du syndicat de Plombière.

Il sera possible de suivre les travaux réalisés par l'entreprise SPIE, en charge de l'entretien et du fonctionnement de l'éclairage public, par le biais d'internet où un site a été mis en ligne.

- REUNION

Le maire informe que la municipalité rencontrera le chef de la brigade de gendarmerie de Saint Jean de Losne samedi 4 octobre 2014 à 10h30 en mairie pour une information sur la mise en place du service « voisins vigilants ». Cette rencontre sera suivie d'une réunion publique d'information qui se déroulera le jeudi 23 octobre 2014 à 18h30 à la salle des fêtes de Losne où tous les habitants sont conviés.

- REMERCIEMENTS

Le maire donne lecture de différents remerciements suite à prêts de salle ou versements de subventions

Séance levée à 23h15

Le Maire

L.LHUISSIER